



Fonctionnement de la garde à la quinzaine

Par **decan christophe**, le **25/07/2017** à **13:22**

Bonjour,

Papa divorcé de 2 enfants, je viens vous demander de bien vouloir m'apporter votre aide dans une situation compliquée. En effet, depuis 5 ans, je dois subir une véritable campagne de dégradation de mon image exercée sur les enfants par mon ex-épouse n'hésitant pas à les prendre en "otage" pendant la période de congés scolaires.

Début juillet, j'aurai dû comme indiqué sur le jugement en divorce (première quinzaine les années impaires et inversement les années paires) pouvoir exercer mon droit de garde dans le cadre des congés scolaires.

Or, je n'ai pu l'exercer qu'à partir du 8 juillet, mon ex-épouse s'étant bien gardée de me dire que ma fille n'était pas aller à l'école au début du mois...

Je l'ai donc gardé jusqu'au dimanche 23 et lui ait dis que je viendrai la chercher le dimanche 30 juillet pour exercer mon droit sur la période de la première quinzaine du mois d'août. Hier mon épouse m'a téléphoné pour me dire que je ne l'aurai pas, prétextant qu'il ne s'agissait pas de mon we et qu'il ne s'agissait pas du mois d'août.

Or, le fonctionnement de garde à la quinzaine débute, sauf erreur de ma part, le we qui le précède selon certains(soit le vendredi 28 pour ce cas). D'autres prétendent qu'il débute le premier août...Au delà du problème de date il s'agit d'une véritable privation pour ma fille et moi même qu'orchestre mon ex-femme.

Ma question est donc la suivante:

Quand débute la première quinzaine de garde du mois d'août 2017? Est-ce le we du 30 juillet.

Le premier août ou le 4 août à 18H?

Merci d'avance pour vos réponses